

Syndicat international des marins canadiens Mise à jour du groupe de travail COVID-19 Le 23 avril 2021

Groupe de travail COVID-19 du SIMC

Président : Josh Sanders, vice-président, Grands Lacs et côte Ouest Membres : Charles Aubry, vice-président, Saint-Laurent et côte Est

Chris Given, directeur des relations gouvernementales

Paul Macdonald, représentant du QG (Thorold)
Philippe Marchand, représentant du QG (Québec)

Voici la plus récente mise à jour du groupe de travail COVID-19 du SIMC. Le groupe de travail du SIMC s'est réuni régulièrement depuis le début de la pandémie en mars 2020. Pour mieux naviguer la « deuxième vague » de la pandémie et faire face à certains cas de désinformation partagés par les compagnies, le groupe de travail a décidé de communiquer avec les membres du SIMC lorsque nécessaire pour les tenir au courant des toutes dernières informations et établir une ligne de communication directe avec eux afin que le Syndicat puisse leur présenter notre avis et nos opinions sur des sujets préoccupants tels que les congés à terre, les protocoles à bord des navires et ainsi de suite.

I. Présentation

En date du 21 avril 2021, la situation au Canada était la suivante :

- 1 147 463 cas au total (+60 311 depuis la dernière mise à jour)
- 89 167 cas actifs (+8 966 depuis la dernière mise à jour)
- 23 763 décès (+318 depuis la dernière mise à jour)



Dans son dernier rapport hebdomadaire épidémiologique sur la COVID-19, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a noté que la majorité des cas et des décès ont été signalés en Ontario et au Québec. Dans les sept jours précédant le 21 avril 2021, l'Ontario a signalé plus de 30 000 cas, battant des records pratiquement tous les jours quant au nombre de cas dans la province. Le Québec a signalé 9 366 cas, une diminution d'environ 2 000 cas par rapport à notre dernière mise à jour. La Colombie-Britannique a signalé 6 881 cas la semaine dernière, une légère baisse par rapport à notre dernière mise à jour. Dans les provinces de l'Atlantique, les provinces ont enregistré un total de 149 cas au cours de la semaine dernière.

Le rapport a souligné que :

- Sur l'ensemble des tests effectués (30 274 366), 3,9 % ont donné un résultat positif à la COVID-19.
- La majorité des cas, soit 18,9 %, sont encore observés dans la tranche d'âge des 20-29 ans, suivi par les moins de 19 ans, à 17,9 %.
- Les personnes de plus de 80 ans sont plus susceptibles de présenter des symptômes plus graves, avec un taux d'hospitalisation de 30,9 %.

Le SIMC a publié cette semaine un communiqué de presse exigeant qu'une action immédiate soit posée relativement à la vaccination des marins canadiens contre la COVID-19. Le syndicat travaille depuis des mois pour essayer d'obtenir des réponses de la part de tous les paliers de gouvernement quant au plan de vaccination des marins à l'échelle du Canada, mais les gouvernements provinciaux n'ont pas encore donné de réponse appropriée. Le syndicat exige donc la mise en place d'un plan immédiat ainsi qu'une rencontre avec la ministre fédérale de la Santé, Patty Hajdu, afin d'obtenir des réponses, sans quoi la fermeture totale de l'industrie canadienne du transport maritime sera considérée. Le syndicat est prêt à prendre des mesures drastiques pour obtenir des réponses des autorités. Les médias de partout au pays ont parlé de cette histoire, ce qui attirera sûrement l'attention des gens qui occupent des postes décisionnels. Le SIMC encourage également tous ses membres à envoyer eux-mêmes un courriel à la ministre de la Santé, en utilisant le modèle qui se trouve sur son site Web ici : Lettre à la ministre de la Santé.

La province de l'Ontario n'a toujours aucun contrôle sur la propagation du virus de la COVID-19, plus de 30 000 cas ayant été signalés cette semaine seulement. Le premier ministre et le Parti conservateur au pouvoir se sont révélés complètement incapables de prendre les bonnes décisions pour assurer la sécurité des gens, imposant des restrictions sanitaires presque inutiles

Syndicat international des marins canadiens



pour s'attaquer aux principales causes de la propagation. Après une conférence de presse désastreuse au cours de laquelle le premier ministre Ford cherchait ses mots et n'a pas répondu à une seule question du public, ce dernier n'a pas été revu au cours des jours suivants. Le bureau du premier ministre a déclaré que Doug Ford était maintenant en isolement après avoir été en contact étroit avec une personne testée positive. Le gouvernement fédéral envisage actuellement de promulguer la *Loi sur les mesures d'urgence*, semblable à la *Loi sur les mesures de guerre*, qui lui donnerait le pouvoir de gouverner afin d'aider à mettre un terme à la propagation effrénée du virus.

Le gouvernement du Québec continue de faire un bien meilleur travail en matière de vaccination que son homologue ontarien, et cela, combiné aux mesures sanitaires en place, a permis de tenir à distance la troisième vague de la pandémie de COVID-19. Depuis décembre, le Québec a administré plus de 2,4 millions de doses du vaccin et la province continue de promettre d'administrer une première dose à tous les adultes qui le souhaitent d'ici le 24 juin 2021. Le premier ministre Legault a récemment indiqué aux Québécois que ce qui se passe actuellement en Ontario nous rappelle que la situation demeure très fragile et que le système de santé approche de sa capacité maximale dans diverses régions.

Bien que la Colombie-Britannique ait réussi à gérer la propagation du virus de manière assez efficace, des souches mutantes de COVID-19 continuent de menacer la province. Les responsables de la santé ont confirmé plus de trois douzaines de cas du variant de la COVID-19 détecté pour la première fois en Inde et considéré comme un contributeur possible à la propagation endémique du virus dans ce pays. Le ministère de la Santé a déclaré que la province avait identifié 39 cas du variant B.1617 au 4 avril, mais que celui-ci n'a pas été considéré comme préoccupant et ne fait pas l'objet d'une enquête en ce moment.

Liens:

https://health-infobase.canada.ca/covid-19/epidemiological-summary-covid-19-cases.html

https://www.seafarers.ca/seafarers-union-warns-of-total-shutdown-to-canadian-shipping-industry-if-vaccination-plan-is-not-developed-immediately/

https://globalnews.ca/news/7776034/covid-doug-ford-isolation/

https://globalnews.ca/news/7768752/quebec-astrazeneca-vaccine-age-limit-lowered/

Syndicat international des marins canadiens

200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2 T. 514 931-7859 F. 514 931-3667



https://globalnews.ca/news/7779311/double-mutant-covid-19-variant-cases-confirmed-bc/

II. Le rôle du SIMC dans d'autres groupes qui se penchent sur la question de la COVID-19

Votre syndicat participe à toutes les discussions de haut niveau concernant le secteur maritime et Transports Canada, et communique régulièrement avec toutes les compagnies et les délégués syndicaux pour s'assurer que les meilleures pratiques et les informations sont partagées en ces temps difficiles. Votre syndicat est actuellement en pourparlers avec l'ensemble de ses compagnies pour renforcer les protocoles en place afin de lutter contre les variants plus contagieux.

Les représentants du SIMC ont participé à une « séance de mobilisation ciblée » organisée par Transports Canada avec les intervenants de l'industrie afin de discuter des ordonnances provisoires concernant la COVID-19 en vigueur dans le secteur maritime. Les restrictions qui étaient en place pour restreindre les embarcations de plaisance et les bateaux de croisière transportant plus de 100 passagers ont été prolongées jusqu'au 28 février 2022. Ces restrictions, qui devaient auparavant expirer le 28 février de cette année, interdisent les embarcations de plaisance dans les eaux arctiques canadiennes et les bateaux de croisière transportant plus de 100 passagers dans toutes les eaux canadiennes.

Tout certificat de compétence, qui aurait autrement expiré entre le 1^{er} octobre 2019 et le 15 mars 2020 (mais qui a été prolongé par les précédents Bulletins de la sécurité des navires) est maintenant automatiquement prolongé jusqu'au 30 juin 2021. Tout certificat de compétence, qui aurait autrement expiré entre le 16 mars 2020 et le 30 juin 2021 (mais qui a été prolongé par les précédents Bulletins de la sécurité des navires) restera désormais valable jusqu'à la première des éventualités suivantes : 15 mois après la date d'expiration indiquée au recto du certificat ou le 31 décembre 2021.

Bien que les certificats soient prolongés jusqu'au 30 juin 2021, nous encourageons tout marin souhaitant renouveler son certificat de compétence à le faire.



Il vous suffit de suivre ces deux étapes simples :

- Scannez les pages pertinentes de votre livre de décharge et des témoignages signés, le cas échéant.
- Envoyez les renseignements numérisés par courriel au centre d'examen de sécurité et sûreté maritimes de Transports Canada le plus près de chez vous.

Liens sur les bulletins de la sécurité des navires mis à jour par Transports Canada concernant la COVID-19 :

« Mesures temporaires révisées à l'égard des certificats du personnel maritime, des livrets de service, des certificats médicaux maritimes et des services au comptoir » - BSN No. : SSB 04/2021 :

https://tc.canada.ca/fr/transport-maritime/securite-maritime/bulletins-securite-navires/mesures-temporaires-revisees-egard-brevets-personnel-maritime-livrets-service-certificats-medicaux-maritimes-services-comptoir-bsn-no-04-2021

« Mobilité des travailleurs asymptomatiques du secteur maritime durant la pandémie de COVID-19 - BSN No. : 18/2020 » :

https://tc.canada.ca/en/marine-transportation/marine-safety/ship-safety-bulletins/mobility-asymptomatic-presumed-non-covid-19-carrying-seafarers-marine-sector-during-covid-19-pandemic-ssb-no-28-2020

III. Cas COVID-19 sur les navires du SIMC

En date du 22 avril 2021, la situation à bord était la suivante :

- 1 navires faisaient face à des cas actifs
- 6 navires ayant eu des cas membres rétablis et de retour au travail
- 23 cas confirmés depuis le depuis de la pandémie
 - 10 cas actif*
 - o 12 cas rétablis
 - o 1 décès



Si vous ne vous sentez pas bien, veuillez alerter immédiatement votre supérieur direct et le capitaine du navire afin que les précautions nécessaires soient prises. Il ne s'agit peut-être pas d'une exposition à la COVID-19, mais tous les risques doivent être atténués pour assurer votre santé et votre sécurité et celles du reste de l'équipage. Lorsqu'un cas se produit, le SIMC s'est efforcé de veiller à ce que les membres soient isolés, reçoivent des soins médicaux et bénéficient d'un soutien pour que le processus soit le moins stressant possible.

Si une situation qui survient à bord de votre navire vous semble compromettre votre santé ou votre sécurité (violation des protocoles COVID-19 de la compagnie, manque d'EPI, visiteurs dangereux à bord, etc.), veuillez communiquer ces incidents au délégué syndical de votre navire qui pourra prendre contact avec un responsable local du SIMC. Si la situation exige une attention immédiate, n'hésitez pas à communiquer avec le Syndicat dès que possible.

Puisque le SIMC a maintenant fait face à des cas de COVID-19 à bord de quelques navires, nous recueillons des données et des protocoles sur la base de diverses réponses à des cas positifs afin de partager les meilleures pratiques avec les compagnies et de s'assurer que les protocoles de traitement de la COVID-19 à bord des navires sont à jour et adéquats pour garantir la santé et la sécurité de nos membres, ce qui demeure notre priorité.

IV. Position du SIMC sur les congés à terre

Comme la situation de la COVID-19 évolue rapidement, les informations disponibles sont prises en compte et évaluées chaque jour. Il est évident que l'endroit le plus sûr pour travailler est à bord de votre navire. Nous encourageons vivement les membres à limiter autant que possible les congés à terre et à profiter des systèmes de commande en ligne de la compagnie lorsque cela est possible.

Toutefois, le SIMC reconnaît l'importance des congés à terre, en particulier pour la santé et le bien-être mental des marins. Dans les ports où le risque d'exposition reste relativement faible, le SIMC demeure favorable à l'autorisation d'un congé à terre lorsqu'un membre en fait la demande.



Si vous choisissez de débarquer du navire pour prendre un congé à terre, assurez-vous :

- de suivre les protocoles de votre compagnie pour les demandes de congé à terre et réduire le risque d'exposition.
- de porter de l'EPI approprié (masque, gants, etc., selon les besoins)
- de maintenir une bonne hygiène des mains et des voies respiratoires (se laver les mains fréquemment, utiliser un désinfectant pour les mains approuvé par Santé Canada, tousser ou éternuer dans un mouchoir en papier ou à l'intérieur de votre coude. Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche)
- de pratiquer la distanciation physique (rester à au moins 2 m de toute autre personne)
- de limiter les contacts sociaux (éviter les espaces clos, les lieux bondés et les contacts étroits)
- <u>de suivre les directives locales et/ou provinciales en matière de santé publique pour la région que vous visitez.</u>

V. Restrictions relatives aux congés à terre

Depuis le **16 avril 2021**, le SIMC recommande à tous ses membres de ne débarquer dans aucun port pendant au moins une période de deux semaines, et le syndicat soutient toute ordonnance provisoire mise en place par les entreprises. La situation actuelle entourant la pandémie de COVID-19 à terre est désastreuse, et jusqu'à ce que la situation commence à s'améliorer et que le nombre de cas commence à diminuer, le SIMC exhorte ses membres de rester à bord de leurs navires.

<u>Note</u>: Cette directive pourrait être modifiée <u>à tout moment</u> pour refléter les informations actualisées publiées par les agences locales de santé publique et à la discrétion du SIMC. Veuillez noter que la situation dans certaines régions est surveillée de près car les cas de COVID-19 sont à la hausse et il se peut que des changements doivent être apportés assez rapidement.

VI. Membres qui sont à la maison ou qui retournent au travail

Veuillez vous assurer de suivre les recommandations de la santé publique et que vous faites tout votre possible pour éviter de vous exposer ou d'exposer votre famille à la COVID-19 lorsque vous êtes à la maison et que vous ne travaillez pas. Si vous prévoyez un retour au travail, ou si vous êtes un marin de relève ou occupez tout autre poste où vous retournez régulièrement chez vous, prenez toutes les mesures qui doivent être prises pour ne pas

Syndicat international des marins canadiens

200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2 T. 514 931-7859 F. 514 931-3667



ramener la COVID-19 sur votre navire et que vous soyez en bonne santé au moment de l'embarquement.

Le SIMC **recommande** que tous les membres qui reprennent le travail après un congé planifié ou qui rejoignent un navire en tant que relève portent un masque non chirurgical pendant les 14 premiers jours suivant leur retour au navire afin de mieux protéger leurs collègues de toute exposition potentielle à la COVID-19.

Pour plus d'informations sur les masques non chirurgicaux et leur utilisation correcte, consulter le lien suivant :

https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/covid-19-utilisation-sure-masque-medical-couvre-visage.html

La plupart des compagnies vous demanderont de remplir un questionnaire COVID-19 au sujet de votre état de santé actuel, de vos contacts et de vos antécédents de voyage avant que vous ne montiez à bord. Remplissez ce questionnaire en toute honnêteté, faute de quoi vous risquez de mettre en péril la santé de vos collègues. Si votre état de santé change après votre embarquement sur le navire, veuillez prévenir immédiatement un superviseur afin que les précautions nécessaires soient prises pour assurer votre santé et protéger vos confrères et consœurs à bord.

VII. Questions relatives au transport maritime international

À l'échelle mondiale, la pandémie de COVID-19 continue d'affliger des centaines de milliers de marins travaillant dans le commerce international, qui restent soumis à des restrictions en matière de rapatriements, de congés à terre et d'accès à des soins médicaux.

L'ITF a continué de réitérer sa ferme demande pour que les marins et les travailleurs de l'aviation soient considérés comme prioritaires par les gouvernements pour les programmes de vaccination contre la COVID-19. En mars 2021, une déclaration conjointe de soutien à la position de l'ITF a été publiée par l'OMS et d'autres organes des Nations Unies. L'ITF a demandé aux gouvernements du monde entier de reconnaître les sacrifices consentis par les marins en leur donnant la priorité dans tous les programmes nationaux de vaccination et a demandé que ces travailleurs soient inclus dans les groupes prioritaires aux côtés des principaux agents médicaux et sanitaires, avant la population générale.



L'ITF a également travaillé avec la Chambre internationale de la marine marchande (ICS) pour produire un guide simple et facile à comprendre destiné aux marins concernant la vaccination contre la COVID-19. Ce guide, produit de manière indépendante, explique les risques fondés sur des preuves associés aux principales marques de vaccins actuellement sur le marché.

Le SIMC continue de jouer un rôle actif au sein de l'ITF et de travailler de concert avec l'OIT et l'OMI et d'autres forums internationaux. De plus, nous continuons de demander à toutes les nations et les organisations de désigner les marins comme des travailleurs essentiels, de faciliter les changements d'équipage, de donner la priorité aux marins pour la vaccination et de garder les frontières ouvertes pour les travailleurs du secteur maritime qui continuent de faire fonctionner les chaînes d'approvisionnement mondiales tout en faisant face à d'immenses souffrances personnelles. C'en est assez!

Pour obtenir des mises à jour sur la situation, veuillez visiter le site Web de l'ITF :

https://itfseafarers.org/en

https://www.itfglobal.org/en

https://www.itfglobal.org/en/news/shipping-industry-launches-vaccine-guide-seafarers

Le SIMC rappelle à tous ses membres qu'ils doivent respecter la politique en matière de COVID-19 de la compagnie pour laquelle ils travaillent. Les recommandations et les opinions exprimées par le groupe de travail COVID-19 du SIMC peuvent différer de la politique des compagnies.